



ASSOCIATION D'ETUDE ET DE PROTECTION DU BLAIREAU ET DU SAUVAGE

2 rue des Basses - 88210 Le Vermont / France

www.blaireau-et-sauvage.org - contact@blaireau-et-sauvage.org

Avis

sur le dossier « technique et scientifique » de la Fédération Départementale des Chasseurs au sujet du Blaireau dans le département de la Gironde

19 avril 2021

Du 29 mars au 20 avril 2021, le préfet de Gironde met à la consultation du public un projet d'arrêté¹ fixant une période complémentaire pour la vènerie sous terre du blaireau dans le département. Pour justifier cet arrêté, il s'appuie sur un document intitulé « Éléments scientifiques et techniques sur la situation du blaireau dans le département de la Gironde »² rédigé par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de Gironde.

La lecture de celui-ci nous laisse quelque peu perplexe quant à la rigueur et pertinence des éléments présentés. Nous proposons donc, ici, de commenter quelques points de ce dossier.

La FDC écrit que « le blaireau est bien présent » (p. 3)

Elle se base, pour cela, sur des cartes de répartition issues d'atlas. Au regard des cartes, on peut simplement dire que la présence du blaireau est connue sur presque l'ensemble des cinq départements d'Aquitaine. « *Bien présent* » est un jugement de valeur qui n'a rien de scientifique. En effet, une « présence » ne préjuge absolument pas d'une « abondance ».

De manière récurrente dans le document de la FDC, il y a une confusion et un mélange entre la notion de « présence » et la notion « d'abondance ».

« Abondance des terriers de blaireaux recensés en 2006-2007 » (p. 4)

La FDC présente les résultats d'une enquête sous forme d'une carte « d'abondance des terriers ». La légende indique une catégorisation de « présence » et « d'abondance » : De « Absence de données » à « Très présent » pour la présence et de « Pas de donnée » à « Très forte » pour l'abondance.

Encore une fois, les notions de « très forte », « très présent », « moyennement présent », etc. font appel à un jugement de valeur qui n'a rien de scientifique. Une démarche scientifique aurait été de présenter les résultats de cette enquête simplement sous forme d'une catégorisation du nombre de terriers ou de densité de terriers (par exemple par classes de 1-4 terriers, 5-9 terriers, 10-15 terriers, etc. ou par classes de 0 à 1 terrier/km², 1 à 5 terriers/km², etc.). La FDC n'indique d'ailleurs aucun nombre de terriers. Pourquoi ?

Deux autres points peuvent être soulignés :

Il n'y a pas d'évaluation de la « pression d'observation ». Par conséquent, la disparité de répartition des terriers à travers le département peut venir d'une connaissance et/ou un recensement hétérogène de ceux-ci par la FDC.

¹ <https://www.gironde.gouv.fr/content/download/54613/366167/file/projet%20AP%20p%C3%A9riode%20compl%C3%A9mentaire%20blaireau.pdf>

² <https://www.gironde.gouv.fr/content/download/54612/366163/file/EI%C3%A9ments%20scientifiques%20et%20techniques%20sur%20la%20situation%20du%20blaireau.pdf>

Un même groupe de blaireaux dispose et utilise plusieurs terriers répartis sur son domaine vital, généralement de plusieurs dizaine d'hectares. Le nombre de terriers n'est donc pas proportionnel au nombre de blaireaux.

Pour faire simple, on distingue généralement deux types de terriers : les terriers principaux et les terriers secondaires.

Il existe un seul terrier principal par clan de blaireaux. Ce terrier est utilisé par tous les individus du groupe, généralement toute l'année, et sert de lieu de mise bas.

Il existe aussi plusieurs terriers dits « secondaires » par clan de blaireaux. Ces terriers sont généralement utilisés de manière plus ou moins occasionnelle.

La proportion de terriers secondaires par rapport aux terriers principaux peut être variable en fonction du contexte géographique et des milieux. D'une manière générale et à titre d'exemple, plus de 70% des terriers recensés et suivis en Lorraine par notre association sont des terriers secondaires. Cette proportion monte à plus de 85% sur certains secteurs.

L'abondance de terriers (sans distinction) n'est donc pas un indicateur d'abondance de blaireaux. Seule l'abondance de terriers principaux pourrait être un indicateur. Il faut, pour cela, faire une distinction entre les deux types de terriers, ce qui nécessite un suivi des terriers au cours de l'année et une analyse des résultats obtenus. Cela n'est pas fait par la FDC.

La FDC écrit que les données qu'elle présente « montrent une bonne présence et une bonne dynamique de la population dans le département de la Gironde » (p. 5)

Encore une fois, le mot « bonne » est un jugement de valeur sans fondement. Une « présence » n'apporte aucune indication sur « l'abondance ».

Quant à la « dynamique de la population » (Pour rappel, une dynamique de population est l'évolution dans le temps du nombre d'individus), la FDC, dans son document, ne présente aucune donnée qui permette d'évaluer ce paramètre. Parler ici de la dynamique de population n'a donc pas lieu d'être.

Biologie et reproduction (p. 5)

La FDC écrit que « Dans le « Sud-Ouest de la France », on peut situer le pic des naissances vers fin janvier » et cite, pour cela, deux publications (Revilla et al 1999, Neal et Cheeseman 1996). Or, ces publications ne font pas référence au Sud-Ouest de la France. Par conséquent, l'affirmation d'un pic de naissances vers fin janvier dans le Sud-Ouest n'a pas de fondement et est totalement spéculatif.

De plus, un « pic » de naissances veut dire qu'il y a également des naissances avant et après ce moment. Par conséquent et de la même manière, le pic de sevrage ne peut pas être considéré comme le moment où tous les blaireautins sont sevrés.

Enfin, le sevrage ne marque pas le début d'indépendance des jeunes blaireaux comme le considère ici la FDC. Les jeunes restent encore dépendants aux adultes après le sevrage.

Les risques sanitaires (p. 6)

La FDC écrit que « La limitation de l'extension de la tuberculose passe par une gestion [...] accrue des populations de blaireau ». Sur quels éléments scientifiques se base-t-elle pour affirmer cela ?

Cette affirmation va, au contraire, à l'opposé de l'avis l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui a écrit à plusieurs reprises, et en gras, que : « dans les zones indemnes de tuberculose, l'élimination préventive des blaireaux [...] ne peut en aucun cas être justifiée au motif de la lutte contre la tuberculose » (Avis du 30 août 2019 relatif à la gestion de la tuberculose bovine et des blaireaux).

Quant aux zones concernées par la tuberculose bovine au sein d'élevages bovins, le déterrage y est fortement déconseillé ou interdit (comme la FDC l'indique elle-même dans son document).

La vènerie sous terre n'a donc aucun rôle à jouer dans la lutte contre la tuberculose bovine.

« La destruction administrative [...] est en augmentation » (p. 7)

La FDC s'appuie, pour affirmer cela, sur un graphique de l'évolution du nombre de blaireaux détruits par mesure administrative. Une courbe de tendance y est indiquée et celle-ci monte effectivement. Cependant, aucun test statistique n'est effectué pour savoir si cela est une « vraie » augmentation ou si cela est dû au jeu de données. Une régression linéaire nous donne un coefficient de détermination (R^2) de 0,24 (pour rappel, plus R^2 s'approche de 1, plus l'hypothèse d'une augmentation est statistiquement validée). Ici, avec $R^2=0,24$, l'augmentation n'est statistiquement pas significative.

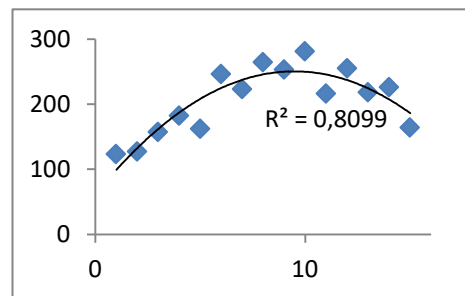
« Depuis 2005, le nombre de captures accidentelles de blaireaux reste en augmentation » (p. 8)

La FDC présente un graphique de l'évolution du nombre de capture accidentelle de blaireaux depuis 2005, sans courbe de tendance cependant.

Une régression linéaire donne un coefficient de détermination $R^2=0,30$. C'est donc statistiquement peu significatif.

Par contre, le coefficient de détermination est de 0,81 avec une régression polynomiale d'ordre 2 (graphique ci-contre). Cela veut dire qu'il y a eu une augmentation des captures accidentelles entre 2005 et 2013/14, mais que depuis il y a une baisse des captures, statistiquement significative.

Cela étant, pour pouvoir considérer que cette évolution de captures accidentelles est le reflet d'une évolution de la population de blaireaux, il est indispensable d'évaluer également la pression de piégeage au cours du temps, ce qui n'est pas fait ici.



« Il ne faut donc pas s'enlever le seul outil cynégétique permettant la régulation de l'espèce » (p. 9)

La FDC conclue son document par cette phrase. Or, quelques ligne au-dessus, elle écrit : « les prélèvements sont faibles et donc sans incidence sur la dynamique de la population ». N'y a-t-il pas ici une contradiction ?

De plus, si l'idée d'une nécessaire régulation est largement répandue dans le monde cynégétique, elle n'est étayée par aucun élément pertinent ou étude scientifique.

« BIBLIOGRAPHIE »

Pour un document qui se veut « technique et scientifique », la bibliographie est bien maigre. Citer Wikipédia paraît déjà bien peu rigoureux. On peut également noter que les références des publications citées dans le paragraphe « reproduction » (Revilla et al 1999, Neal et Cheeseman 1996) n'y figurent pas. D'ailleurs, aucun article scientifique n'y figure, ni même d'ouvrage de référence sur le Blaireau. Sur quoi s'est donc basé la FDC pour rédiger son document ?

Depuis de nombreuses années, il est régulièrement reproché aux chasseurs de ne pas fournir d'éléments scientifiquement recevables pour justifier la pratique de la vènerie sous terre, et particulièrement pour la période complémentaire. La FDC de Gironde s'y essaye cette année, sans y parvenir toutefois. Le document proposé n'a rien de scientifique. Il se contente de lister quelques cartes, quelques données non ou mal analysées, présente de nombreuses affirmations fausses ou erronées qui ne reposent sur aucun élément scientifique, tire des conclusions hâtives, sans parler des confusions entre des notions élémentaires de biologie des espèces et une méconnaissance manifeste de la biologie du Blaireau.

Il n'y a aucun élément scientifique, dans ce document même de la FDC, qui démontrerait l'utilité de la période complémentaire de vènerie sous terre, et même de cette pratique en générale.